

Les prisonniers fribourgeois à Chillon en 1799

Autor(en): **Mottaz, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-23644>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES PRISONNIERS FRIBOURGEOIS A CHILLON EN 1799

Les renseignements qui suivent ne sont pas complètement inédits. Le très regretté Max de Diesbach communiqua, en 1887, à la Société d'histoire de la Suisse romande, réunie à Chillon pour y célébrer son cinquantenaire, quelques renseignements curieux sur ce sujet. Il donna l'année suivante dans les *Archives de la Société d'histoire de Fribourg* une étude complète sur *Les troubles de 1799 dans le canton de Fribourg*. Il y est surtout question des événements qui se déroulèrent sur terre fribourgeoise, mais on y peut lire pour la première fois, en annexe, le très curieux mémoire du Père capucin Sansonnens sur le voyage des otages de Fribourg à Chillon et leur séjour dans la Bastille vaudoise. J'ai publié moi-même, en 1901, dans les *Etrennes helvétiques* de Eug. Secretan, un petit travail sur *Chillon, prison d'Etat*, dans lequel j'ai donné des renseignements abrégés sur les prisonniers qui se succédèrent dans ce château de 1791 à 1800. On sait, d'autre part, que l'historien Louis Vulliemin n'a pas négligé cette époque de l'histoire dans le remarquable volume qu'il a consacré à Chillon. Pendant que je préparais cette notice, M. l'abbé Ducrest, Directeur de la Bibliothèque de Fribourg, a bien voulu me communiquer le *Journal de François de Diesbach pendant sa détention au château de Chillon*, qu'il a publié dans les *Annales fribourgeoises* en 1917.

J'ai trouvé enfin, dans les archives cantonales, quelques renseignements nouveaux sur ce sujet et j'ai pensé que, grâce à la popularité dont jouit la célèbre forteresse de Pierre de Savoie, rien de ce qui la concerne ne laisserait le public complètement indifférent.

* * *

Le vieux château, semblable aux peuples heureux, n'avait guère eu d'histoire à l'époque bernoise. Pendant deux siècles, les baillis de Vevey l'avaient habité, y tenant leur cour quelque peu solennelle et empesée. Puis, s'ennuyant décidément trop dans cette sombre demeure qui ne correspondait plus au besoin de sociabilité du XVIII^{me} siècle, ils s'étaient installés à Vevey. Le château resta silencieux comme un tombeau.

Survint le vent d'ouest qui répandit sur le Pays romand les idées nouvelles venues de France. Quelques années plus tard, il se transforma en une tempête qui emporta l'édifice vermoulu de l'ancien régime, provoqua la formation de la République lémanique et la fondation de la République helvétique...

Jours merveilleux d'enthousiasme et d'espérance pour les esprits ouverts aux idées philosophiques du XVIII^{me} siècle, pour les hommes épris de liberté et d'égalité, pour tous ceux qui avaient souffert dans leurs convictions intimes, dans leurs biens et même dans leurs personnes sous le régime oligarchique. Jours de deuil, de frayeur et de larmes pour ceux qui, ayant cru à la solidité et à la durée éternelle de l'ancien édifice social, le voyaient tout à coup s'effondrer sous leurs yeux au milieu du bruit des combats et risquaient d'être eux-mêmes écrasés sous les décombres.

Le château de Chillon apparaît alors de nouveau. Il quitte son silence ; il s'anime ; une vie nouvelle s'y manifeste. Il n'appartient plus à un prince ou à un groupe de familles

patriciennes ; il a passé entre les mains de la nation. On n'y entend plus la voix solennelle ou hautaine d'un maître du pays, et les compliments de courtisans : on y chante la liberté et l'égalité.

Si les rôles sont renversés pour ceux qui commandent, ils le sont aussi pour ceux qui souffrent. Les Excellences de l'ancien régime avaient reçu avec hauteur, dans les prisons de la Bastille lémanique, les partisans des idées nouvelles ; c'était maintenant à ces derniers d'y recevoir les premières. Le 30 août 1791, Muller de la Mothe, membre du Conseil de Lausanne, était mis sous clef à Chillon par le bailli de Watteville, pour avoir assisté aux banquets des Jordils et de Rolle et célébré l'anniversaire de la prise de la Bastille¹ ; le 28 avril 1799, le même Muller de la Mothe, maintenant commandant du Château poussait le verrou des chambres dans lesquelles étaient emprisonnés l'ancien avoyer Werro, de Fribourg et une douzaine d'autres patriciens coupables d'avoir conspiré contre la liberté.

* * *

Lorsque, au commencement de l'année 1799, le congrès de Rastatt se sépara sans avoir donné la paix à l'Europe, l'Autriche se crut suffisamment forte pour reprendre, contre la France, les hostilités qui avaient été suspendues en 1797 par le traité de Campo-Formio. Elle forma dans ce but la seconde coalition avec l'Angleterre, la Russie et quelques autres pays secondaires. Le Directoire français, manquant de prestige, d'autorité et surtout d'argent, semblait incapable, aux yeux de beaucoup de personnes, de soutenir une nouvelle lutte contre d'aussi importantes monarchies. En Suisse, le parti réactionnaire n'attendit pas même que les

¹ Voir le travail que j'ai publié dans les sept premières livraisons de la *Revue historique vaudoise* en 1897, sous le titre : *Un prisonnier d'Etat sous le régime bernois. Muller de la Mothe.*

coalisés eussent foulé le sol national pour relever la tête et, dès le premier printemps, un vent de révolte souffla contre la République helvétique, venant de l'est.

Dans les communes allemandes du canton de Fribourg, les arbres de liberté furent abattus et une partie des habitants prirent les armes. Le Directoire helvétique envoya aussitôt un commissaire patriote, courageux et résolu, le représentant du peuple Gapany, de Marsens, sous l'autorité duquel l'insurrection fut bien vite réprimée.

L'arrestation des otages qui étaient destinés à habiter le château de Chillon commença le 11 avril. En voici la liste :

1. L'ancien avoyer Werro, « aristocrate irréconciliable », disait Gapany.
2. L'ancien chancelier Raemy.
3. Le comte Jean de Diesbach, ancien bailli de Bulle, « grand aristocrate ».
4. L'ex-conseiller Von der Weid.
5. L'ex-conseiller Odet, frère de l'évêque.
6. L'ex-conseiller Jean Werro, frère de l'ex-avoyer.
7. Le chanoine de Gleresse.
8. Le capucin Sansonnens, « aristocrate irréconciliable ».
9. L'ex-banneret Perret.
10. L'ancien conseiller Tobie de Gottrau, de Billens (dont j'aurai l'occasion de parler de nouveau).
11. Claude Brodard, propriétaire et paysan, à La Roche, connu par son attachement à l'ancien régime.
12. Jean Magnin, ancien curial du baillage de Corbières.
13. Joseph Dupré, greffier du Tribunal de Gruyère à l'égard duquel Gapany avait une ancienne animosité.
14. L'ancien secrétaire baillival Blanc, d'Avenches.

« Il est reconnu pour son aristocratie, disait Gapany, il est convaincu d'avoir voulu détourner les jeunes volontaires d'Avenches de marcher au secours de la patrie. »

* * *

Le Directoire ordonna, le 22 avril, de transférer ces otages à Chillon, à l'exception de l'ex-chancelier Raemy qui resta à Fribourg. Le 27 au matin, ils montèrent dans quatre voitures. Le cortège était sous le commandement de l'agent national Lottaz et escorté d'un maréchal des logis et de huit dragons. Il fit halte au milieu de la journée à l'antique auberge de « la Mort », à Bulle où les voyageurs furent abondamment injuriés par le public et surtout par des soldats. Cet accueil peu flatteur se manifesta davantage encore le soir lorsque les otages arrivèrent à Vevey, où ils devaient passer la nuit à l'auberge des Trois Couronnes.

Le sous-préfet Perdonnet et l'agent national Yersin ayant reçu l'avis que les otages devaient se rendre directement à Chillon, n'avaient pris aucune mesure de précaution. Perdonnet se trouvait même en course officielle hors de la ville.

Lorsque le cortège entra à Vevey, il ne put avancer que difficilement au milieu d'une foule extrêmement peu sympathique. « Malgré mes soins et ceux de l'agent qui était accouru, les prisonniers reçurent quelques bourrées et des coups de pied, raconte Lottaz, le commandant du cortège. Je fis avancer les dragons près des portières et leur dis de fendre la tête du premier qui frapperait, mais le peuple était si monté qu'ils n'écoutèrent pas mes raisons... J'ai remarqué que cet accueil avait bien attristé mes voyageurs. »

On aurait pu être attristé à moins.

Le père Sansonnens qui nous a laissé un récit du voyage, avait pris la précaution de couper sa longue barbe ; il avait revêtu des habits civils et s'était coiffé d'un ample bonnet de coton blanc. Cela ne suffit pas à assurer sa sécurité.

« Quelle scène atterrante et inattendue s'offre tout à coup à nous, dit-il dans ses mémoires. Il faut en avoir été témoin

pour s'en faire une idée. Près de deux mille âmes étaient rassemblées autour de l'auberge des Trois Couronnes. Dès notre entrée dans les faubourgs, on nous assaillit par une grêle d'invectives et d'injures les plus atroces, triste présage des traitements plus odieux et plus cruels encore auxquels nous devions nous attendre. A peine sommes-nous arrivés devant la dite auberge, que nos oreilles sont étourdies par les hurlements les plus affreux et par les cris mille fois redoublés de *Vive la république... à la guillotine les aristocrates, ces coquins, ces scélérats...* ».

Le récit du père capucin est confirmé dans l'enquête qui fut faite à Chillon, quelques jours plus tard, par les agents nationaux du cercle de Montreux. Odet, Sansonnens et Brodard se trouvaient dans la quatrième voiture, lit-on dans le dossier conservé aux archives cantonales.

« Ils entendirent les huées et les cris à *la guillotine les canailles !* L'escorte française de dragons pouvait à peine parvenir à dégager les voitures pour que ceux qui y étaient en puissent sortir. Ceux de la dernière furent dans le cas de savourer à loisir et de boire jusqu'à la lie la coupe amère qu'on leur présentait au travers des cris répétés de à *la guillotine ces canailles, ces coquins, ces voleurs !*

« Odet sortit enfin de la voiture qu'un domestique de l'auberge ouvrit. Il ne fut pas plutôt sur le pavé qu'un de ces hommes furieux s'approcha de lui, et lui dit : à *la guillotine*, sur quoi Odet répondit en se détournant vers la populace : *hélas, messieurs, vous en êtes les maîtres*, et aussitôt le même homme lui donna un grand coup de poing dans les reins en le poussant contre l'auberge. Le père Sansonnens le suivit de près et pendant qu'il passait de la voiture à l'auberge, on se mit à crier : *Voilà un curé* ; un autre homme lui donna un grand coup de pied au derrière, en lui disant : *Sale bougre !* Quant au paysan Brodard, il salua tout le

peuple avec un visage riant, lui donnant le salut de citoyen. Il entra tranquillement à l'auberge. » « On ne soupa pas avec un très grand appétit », raconte le père Sansonnens ; on le croira sans peine.

Lorsque Perdonnet rentra à Vevey, il s'empessa auprès des otages et manifesta ses regrets ; les voyageurs le trouvèrent très aimable, mais continuèrent à témoigner leur indignation au sujet de l'accueil qui leur avait été fait. Quant à l'agent national Yersin, il affirma avoir entendu surtout les cris de *vive la République !* et il excusait un peu le public à cause de son indignation contre « les ennemis de la patrie ».

Le lendemain matin, le dimanche 28 avril, les otages continuèrent tranquillement leur voyage et arrivèrent à neuf heures à Chillon.

* * *

Le 27 au soir, à l'auberge des Trois Couronnes, les prisonniers fribourgeois avaient un souper convenable, mais pas d'appétit ; le lendemain, à Chillon, ils avaient grand faim, mais rien à manger.

Tout était à organiser. Il ne s'était en effet écoulé que six jours depuis l'ordre donné par le Directoire de transporter les otages à Chillon où il n'y avait qu'un concierge, nommé Aymonier et quelques vieux invalides qui constituaient toute la garnison. Le Préfet national du canton du Léman, Henri Polier, eut d'abord à trouver un officier qui voulût bien être commandant du château ; il réussit à décider le capitaine Muller de la Mothe à accepter cette mission. Muller quitta sa maison de Pully le 27 au matin et se rendit aussitôt à Chillon, accompagné, dès Vevey, par le sous-préfet Perdonnet qui perdit ainsi l'occasion d'assister à la réception trop rude et trop bruyante des otages dans son chef-lieu. Muller trouva le château dans un état des plus détestables et n'eut pas le temps, dans l'espace de quelques

heures de prendre toutes les dispositions nécessaires et de préparer des logements convenables pour ses nouveaux hôtes qui arrivaient, du reste, un dimanche matin.

Écoutons le père Sansonnens raconter leur entrée au château.

« On nous introduisit enfin dans des chambres où il n'y avait pour tout meubles que deux mauvais bancs, deux ou trois chaises cassées, des bois de lit dressés à la hâte avec de mauvaises planches, des paillasses remplies de vermine, etc.

» Il était question de dîner, car l'on avait faim. Mais que faire ? Personne dans la maison n'était en état de nous le procurer, à défaut de provisions, de cuisinière, d'ustensiles de cuisine, etc. On fut donc contraint de faire venir de Ville-neuve quelque chose à manger ; ce qui tarda beaucoup. Enfin vers les deux heures après-midi, on nous servit un très mauvais repas, tout froid, et que l'on s'efforçait encore de toutes les manières possibles de nous rendre plus insipide et plus dégoûtant. Des soldats effrontés entraient et sortaient, venaient nous compter ; d'autres nous regardaient tour à tour par une fenêtre placée au-dessus de la porte.

» Nous entendions ce jour-là et durant les autres jours de la semaine mille propos les plus alarmants lâchés contre nous, au point que l'on vint plus d'une fois nous avertir de prendre garde et de fermer la porte de nos chambres. On répétait sans cesse : *Il faut les guillotiner, les f... au lac, ces b... d'aristocrates, ces coquins,* » etc.

On a pu voir que la garnison avait été renforcée. Elle se composa, dès ce moment, d'un corps de 80 hommes environ, sous les ordres d'un capitaine. Le premier de ces chefs fut le capitaine Vincent, de Chailly sur Clarens, homme très humain, correct et qui fut bientôt apprécié par les prisonniers. Quant aux soldats eux-mêmes, ils ne conservèrent pas

longtemps l'habitude de gratifier les otages fribourgeois d'injures et de marques de défiance ou de haine.

Le séjour de Chillon restait suffisamment ennuyeux sans cela.

Les prisonniers ne pouvaient communiquer avec personne et parler avec qui que ce soit, sans qu'il y eût un officier présent. Pendant plusieurs semaines, ils n'eurent pas non plus le droit de sortir quelques instants dans les cours et pas même à la fontaine qui se trouvait à une dizaine de pas de leur prison. Ceux qui le désiraient et dont les ressources étaient suffisantes pouvaient, d'autre part, posséder un domestique, à condition que ce dernier partageât la réclusion de son maître.

« Au bout de deux semaines, dit Sansonnens, le commandant ou un autre officier de la garnison nous conduisait de temps à autre dans les deux cours du château où l'on respirait un air empesté par des odeurs insoutenables. Finalement il nous était libre de nous promener seuls dans l'enceinte des murs ; mais nous fûmes ensuite obligés d'y renoncer pour faire place à une trentaine de malheureux Valaisans remplis de vermine qui, après avoir languï plusieurs semaines dans une seule et même prison, obtinrent la permission de se promener et de nettoyer leurs vêtements... »

Ce dernier renseignement n'est malheureusement pas exagéré. On en trouve la confirmation complète dans une lettre du capitaine Vincent au préfet Polier, datée du 25 juin. « Ils suffoquent de chaleur disait-il en parlant des Valaisans entassés dans la chapelle, et en les laissant sortir, l'on pourrait bien ramasser quelque chose avec eux. »

La nourriture n'était pas toujours très bonne et abondante. La femme Aymonier s'était décidée à faire venir de Vevey une cuisinière ; elle se procura quelques ustensiles de cuisine et fournit aux prisonniers, moyennant argent comptant,

une alimentation qui ne satisfait pas toujours ses clients, mais lui laissa, au dire de tous ses hôtes de l'époque, un bénéfice exagéré.

Les privations et les ennuis ne manquaient donc pas. Ajoutons, pour en finir avec ce chapitre, ce dernier trait emprunté au père Sansonnens : « Je ne parlerai pas, enfin, des rats qui étaient en si grand nombre et si apprivoisés que le jour même de notre arrivée, on en tua en moins de cinq minutes sur la fenêtre d'une de nos chambres. »

Le 3 mai, les prisonniers furent rejoints par quatre compatriotes. L'ex-conseiller Bourgnécht, l'ex-commissaire général Philippe Gottrau, l'ex-conseiller François de Castella et l'ex-conseiller Nicolas Kuenlin.

Le 26 mai, enfin, les coalisés ayant remporté quelques succès dans la Suisse orientale, Gapany vit que les aristocrates triomphaient. Il en fit en conséquence arrêter deux encore parmi les plus marquants. « Je fais partir pour Chillon deux de ces scélérats » annonçait ce représentant officiel du gouvernement. C'étaient le comte Ladislas de Diesbach de Belleruche, ancien propriétaire d'un régiment en France, et l'ancien conseiller, comte François de Diesbach, chambellan de l'empereur d'Allemagne, qui a laissé un journal de sa détention à Chillon.

* * *

Le commandant de Chillon, Muller de la Mothe, était comme son ami Henri Polier, Préfet national, un homme sensible et compatissant. Il fut attristé de la situation misérable dans laquelle se trouvèrent ses prisonniers et de son impuissance à l'améliorer sérieusement. Ses lettres au Préfet Polier, encore inédites, sont intéressantes à ce point de vue et montrent en lui un des beaux caractères de l'époque.

Dès le 28 avril, le jour même de l'arrivée des otages, il écrit à son ami :

« Les autres prisonniers annoncés ont été retenus et ne sont pas les plus à plaindre car vraiment ceux-ci sont mal et difficilement pourront-ils s'arranger à être mieux... Je ferai mon possible pour adoucir le sort de ces messieurs qui vraiment ne se trouvent pas dans une situation beaucoup plus commode que celle dont j'ai fait l'épreuve moi-même... »

Deux jours plus tard, il donne sur la situation des prisonniers, des renseignements qui concordent avec ceux fournis par le capucin Sansonnens.

« Ces prisonniers, dit-il, ont été réunis dans deux chambres, n'y ayant pas moyen de les mettre mieux par défaut de place convenable. Plusieurs sont obligés d'être deux dans le même lit et les lits sont assez étroits. Ils ont fait venir des matelas et sont un peu moins mal couchés. Le jour, ils se réunissent pour leurs repas qu'ils font en commun. Jusqu'à ce moment, il a fallu faire chercher notre nourriture à tous, soit à Villeneuve, soit à Montreux. La femme d'Aymonier est allée hier se pourvoir d'une cuisinière et va faire la cuisine. Ces messieurs s'arrangeront avec elle pour le prix. En vérité, il ne me paraît pas qu'on puisse décemment les laisser longtemps sur ce pied. S'ils sont ici non comme criminels mais comme otages, il me paraît aussi dur qu'inconvenant de leur faire subir une détention de ce genre qui ne peut, à la longue, qu'altérer leur santé, éloignés qu'ils sont de leurs familles et sans possibilité de les voir... »

Les prisonniers eurent bien vite la reconnaissance la plus grande pour leur Commandant qui, dans l'impossibilité d'améliorer leur sort autant qu'il l'aurait désiré, leur montrait du moins le plus sincère intérêt. Le 7 mai déjà, l'ex-conseiller Odet écrivait au Préfet Polier :

« Si le sentiment et l'expérience ont préparé en faveur du malheur le cœur de notre commandant, vous avez, citoyen Préfet, dans le bienfait de ce choix, prévenu tout ce que nous

aurions pu désirer. Le devoir et l'humanité ne sont point incompatibles ; celle-ci tempère la trop sévère interprétation de celle-là et jamais personne n'a mieux su allier ces deux vertus que celui aux ordres duquel nous sommes confiés. »

Trois jours plus tard, l'ex-conseiller Tobie de Gottrau témoignait de nouveau au même Préfet et au nom de tous « leur plus vive reconnaissance des bontés que vous avez bien voulu leur marquer en leur procurant tous les agréments compatibles avec leur captivité... Votre commandant remplit si dignement vos intentions bienfaisantes que nous sommes dans l'unique inquiétude qu'il pourrait être remplacé. Veuillez, citoyen Préfet, nous conserver ce commandant si précieux et si nécessaire à notre tranquillité ».

On le voit, Muller n'était par caractère ni geôlier, ni jacobin fanatique. Le souvenir de sa dure captivité de 1791, à Chillon, lui rendait d'ailleurs d'autant plus pénible ce séjour. Après six jours seulement de présence au château, il écrivait déjà le 3 mai à son ami Polier :

« Je suis effrayé à l'idée d'être encore détenu à Chillon, quoique sous le titre flatteur de commandant. Il y a sans doute une grande différence entre celui qui est l'objet d'une sévérité et celui qui peut l'adoucir, mais le sort de ce dernier est encore loin de pouvoir être envié. Etre le témoin continu des peines, des sombres inquiétudes inséparables d'un homme privé de sa liberté et arraché à sa famille, sentir qu'on est un instrument de son malheur, ne saurait occuper l'esprit et le cœur que de pensées tristes et chagrines. Je t'avoue que j'« en suis fortement atteint et qu'il sera au-dessus de mes forces d'être longtemps à ce poste à moins qu'il ne me soit permis de le quitter quelquefois en le confiant à mon lieutenant qui est ici, homme fort doux, fort honnête et que mes prisonniers aiment beaucoup. »

Il ne faut pas s'étonner que Muller soit devenu suspect auprès des patriotes exaltés. Gapany eut l'occasion de saisir,

au bureau de poste de Fribourg, une lettre par laquelle le commandant du château donnait à l'évêque Mgr Odet des nouvelles rassurantes au sujet de son frère. Aussitôt, le commissaire écrivit au Directoire : « Le commandant de Chillon, quoique patriote persécuté, mérite une surveillance, car il promet à l'évêque d'avoir pour ces messieurs tous les égards possibles afin d'alléger leur sort. » Quel crime impardonnable !

Le représentant du Directoire helvétique dut donc apprendre sans regret, quelques jours plus tard, que Muller de la Mothe avait obtenu, selon son désir, d'être remplacé par le commandant de la garnison, le capitaine Vincent.

* * *

L'emploi de la journée était un peu monotone pour les otages. Ils déjeunaient en commun dans la chambre de l'avoyer Werro, puis entendaient la messe que le père Sansonnens ou le chanoine de Gléresse disaient dans leur chambre ; le reste de la matinée était employé à la correspondance, à la lecture, etc. L'heure de midi réunissait de nouveau les otages qui pouvaient ensuite se promener dans les cours ; si le temps était pluvieux, ils restaient rassemblés et jouaient aux cartes et surtout au tarots pendant que d'autres racontaient leurs souvenirs. A 7 ½ heures, on disait la prière en commun ; à 8 heures on soupaît et aussitôt après chacun rentrait dans son dortoir.

Les menus préparés par la femme Aymonier étaient généralement modestes, mais les circonstances permettaient, parfois, de leur ajouter un supplément que les prisonniers recevaient de leur famille ou d'un ami. Le 2 juin, François de Diesbach note dans son journal qu'ils dinèrent d'un cochon de lait apporté la veille par un domestique de Gottrau de Billens. Un supplément plus important fut celui du 8 juin, consistant en un brochet de 21 ½ livres, payé 5 batz la livre. Le colonel Vonderweild reçut, de son côté, un bon vin de

Neuchâtel qui acheva, dit Vulliemin, « de réchauffer et d'épanouir les cœurs ». Le capucin Sansonnens n'avait aucune ressource à attendre et se trouva dans une situation délicate. Ses compagnons payèrent son entretien pendant le premier mois. Le 30 mai enfin, le commandant Vincent intercédâ pour lui auprès du Préfet Polier et, quelques jours plus tard, la Chambre administrative du Léman reçut l'ordre de pourvoir à tout le nécessaire en faveur du père capucin.

Les prisonniers écrivaient des lettres nombreuses qui devaient passer sous les yeux du capitaine Vincent. Celui-ci les lisait exactement et lentement parfois, lassant ainsi la patience des intéressés qui s'adressaient alors au lieutenant Grenier, de Vevey, nouveau chef de la garnison, qui lisait rapidement et même faisait semblant de lire.

« Parmi les lettres reçues, dit Louis Vulliemin qui écrivait à une époque où l'on pouvait encore consulter des personnes qui avaient été-contemporaines de la Révolution, toutes n'étaient pas de la main d'une mère, d'une épouse, d'un frère ou d'une sœur ; plusieurs eussent demandé le secret ; elles venaient d'une maîtresse, quelques-unes de servantes-maîtresses, communes en un temps où l'usage était, dans le patriciat fribourgeois, que les cadets de famille ne se mariassent pas ; mais les ordres du commandant exigeant la publicité, le château se trouva bientôt avoir sa chronique scandaleuse, l'assaisonnement de l'après-dinée. »

Le lieutenant Grenier appelé à ce grade depuis peu de temps, faisait ses premières armes au château. Il devint le favori des prisonniers, les accompagnait dans leurs promenades et conduisait même François de Diesbach chez lui, au Clos du Moulin, entre Chillon et Villeneuve. Vulliemin nous raconte à son sujet plusieurs anecdotes.

« Le colonel de Diesbach, le voyant bien neuf dans le métier militaire, se chargea de lui apprendre l'école de batail-

lon. La table servit de place d'armes, des fragments de pipes et des haricots figurèrent les soldats... Ses leçons et un plan, fait sous sa direction, pour la défense de Villeneuve, valurent à Grenier d'être promu capitaine au choix, et avant son tour.

« Mais les enseignements du vieux colonel n'étaient pas les seuls donnés à Grenier dans l'art de la guerre ; il recevait aussi ceux de Gottrau de Billens, la physionomie la plus originale parmi celles qui se trouvaient au château. Agé de 61 ans, il était plus agile qu'aucun jeune homme. Maigre et de courte taille, il réunissait là souplesse et la vivacité d'un adolescent aux passions concentrées d'un vieillard, qui s'était fait de son orgueil une religion. Un jour que la table était couverte de plats et de bouteilles, on le vit s'élancer d'un bond et faire la roue d'un bout à l'autre sans rien renverser. Souvent, il grimpait par les piliers jusques aux galeries de bois qui font le tour du château. Puis il venait s'asseoir gravement auprès de Grenier, et lui racontait la guerre de sept ans qu'il avait faite, le monde qu'il connaissait. Ils allaient ensuite faire des armes ensemble. »

Ajoutons encore que Gottrau était veuf ; sa femme avait été guillotinée à Paris pendant l'époque de la Terreur. Au sortir des prisons de Chillon, mécontent d'un mariage contracté par son fils, il désira se donner d'autres héritiers. Il épousa Marie-Louise Landerset et il eut des enfants.

Au nombre des habitants de la région plusieurs montrèrent de la sympathie pour les détenus. Le pasteur Dufour, de Montreux, venait leur apporter des paroles d'encouragement et leur communiquer les journaux. Un boulanger de Vevey, nommé Ducosterd, leur rendit de nombreux services, leur fournit des matelas, des meubles, et servit souvent d'intermédiaire auprès de leurs familles. « Il y a des honnêtes gens partout », disait le père Sansonnens dans ses Mémoires.

Les prisonniers ne pouvaient obtenir que très difficilement une atténuation des rigueurs de la discipline. C'est ainsi que, dès le premier jour, Mgr Odet avait recommandé son frère à la bonté du Préfet Polier, à cause de son mauvais état de santé ; le sénateur Frossard, de Saugy, intervint aussi auprès du même Préfet et de plusieurs membres du Directoire. Le 14 juin, enfin, le ministre de la justice accorda au citoyen Odet d'habiter à Rolle, sous la surveillance du sous-préfet de l'endroit, le citoyen Preud'homme. Odet refusa cette offre. « En me soustrayant à la société et aux secours de mes camarades, dit-il dans sa lettre à Perdonnet, je me soustrairais à une consolation que je ne retrouverais pas ailleurs. » Le comte François de Diesbach eut plus de chance, car une demande de sa femme put être soutenue par une déclaration médicale du docteur Savary, de Fribourg, qui allait entrer le 22 juin de la même année, dans le Directoire helvétique. Le comte de Diesbach fut donc autorisé à faire, en compagnie d'un officier de la garnison, des promenades plus longues que celles de ses compagnons d'infortune.

Le moment de la libération allait enfin arriver. Dès le 11 juin, le Directoire voyant que l'esprit public s'était grandement amélioré dans la plus grande partie du pays, accorda la libération de François de Diesbach qui apprit la bonne nouvelle le jeudi 13. Sa détention n'avait duré que 20 jours. Le 25 juin, ce fut le tour de Tobie de Raemy ; le 18, celui du curial Magnin de Corbières ; le 22, celui de Diesbach de Belleroches ; le 24, celui d'un certain nombre d'autres. L'avoyer Werro, Gottrau de Billens, le chanoine Gléresse et le capucin Sansonnens ne recouvrèrent la liberté que le 10 juillet après deux mois et demi de séjour à Chillon.

Eug. MOTTAZ.